

Lignes directrices pour un espace plus sécuritaire

Un espace sécuritaire, *qu'est-ce que c'est?*

Un environnement non menaçant axé sur le soutien, où tous les participants peuvent se sentir à l'aise de s'exprimer et de raconter leurs expériences, sans crainte de discrimination ou de représailles. Nous employons l'expression *plus sécuritaire* pour indiquer que la sécurité est relative : les conditions dans lesquelles les gens se sentent en sécurité ne sont pas les mêmes pour tout le monde. En reconnaissant les expériences de chaque participant, nous espérons mettre en place un environnement aussi sécuritaire que possible.

La création d'un espace sécuritaire est particulièrement importante lorsqu'il est question de santé mentale, un sujet délicat pouvant être lié à des expériences très intimes ou traumatisantes pour certains.

Pourquoi des lignes directrices sont-elles requises?

Dans un monde idéal, tous les espaces seraient sécuritaires, parce que chacun serait attentif aux autres et chercherait à protéger le sentiment de sécurité de ses concitoyens. Cependant, malgré toutes nos bonnes intentions, nous n'avons pas toujours conscience de certaines problématiques et parfois, nous manquons d'égards envers les autres. La présence de lignes directrices claires favorise la prise de conscience de ces possibilités. Des faux-pas peuvent toujours se produire, mais les lignes directrices nous permettent de demeurer sur la même longueur d'onde.

Les lignes directrices

Adoptez ces lignes directrices telles quelles ou adaptez-les aux besoins de votre groupe. N'hésitez pas à demander aux participants s'ils souhaitent y ajouter des éléments :

1. Respectez les limites physiques et émotionnelles des autres personnes.
2. Respectez l'identité et l'histoire personnelle des autres, y compris en ce qui concerne les pronoms et les noms.

3. Ne présumez ni ne jugez jamais l'identité de genre, les préférences sexuelles, le statut de survivant, l'état de santé, la situation financière, la religion, l'histoire personnelle, les croyances, les opinions, etc. d'une personne.
4. Respectez le droit à la vie privée des autres pendant et après la discussion. Ne poussez pas une personne à répondre à une question à laquelle elle ne souhaite pas répondre, et ne parlez pas de l'histoire personnelle des autres en dehors du contexte de la présente discussion.
5. Soyez conscient du fait que vos gestes et vos paroles peuvent avoir des effets malencontreux sur d'autres personnes et que leurs sentiments sont valides, indépendamment de vos intentions.
6. Évitez d'élever la voix, d'interrompre les autres ou de leur couper la parole. Et soyez conscient de votre niveau de participation : assurez-vous que chacun a l'occasion de parler.
7. Partez du principe que chacun a de bonnes intentions. Si une personne dit ou fait quelque chose qui dépasse les limites, faites-le lui savoir gentiment, mais ne présumez pas qu'elle avait de mauvaises intentions.
8. Rappelez-vous que nous sommes tous en apprentissage.
9. Prenez soin de votre propre sécurité. Si vous ressentez le besoin de vous retirer, soyez à l'aise de le faire. Si vous ne vous sentez pas en sécurité, faites-le savoir à l'animateur.
10. Si vous êtes témoin d'un comportement abusif ou inapproprié, faites-le savoir à l'animateur.

IMPORTANT

Que faire si une personne partage une information qui nécessite une intervention?

Bien que la confidentialité soit une caractéristique essentielle de notre dialogue, il existe des exceptions. Si une personne exprime l'intention ou le désir de se faire du mal ou de causer du tort à une autre personne, vous devez agir.

Encouragez la personne à communiquer avec [le centre d'aide](#) le plus près ou faites-le à sa place (avec son consentement). Si votre réunion se déroule sur un campus et que des ressources d'aide en santé mentale pour étudiants sont disponibles, vous pouvez aussi faire appel à celles-ci.

Si la situation est urgente, composez le 9-1-1.

Au Canada, vous pouvez également texter « PARLER » au 686868 pour rejoindre un intervenant qualifié en cas de crise.

Examen public et sensibilisation continue

Le processus d'examen public de la Norme sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants de niveau postsecondaire prévu entre août et octobre 2019 sera une autre occasion de contribuer à son élaboration.

Remarque: Ces renseignements sont recueillis dans le seul but de contribuer à l'élaboration de la Norme CSA Z2003 sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants de niveau postsecondaire. Après la réception par la CSMC de votre rapport, elle le soumettra tel quel au comité technique du Groupe CSA, (plus précisément à son équipe de développement des ressources (EDR)), pour examen et analyse dans le but de contribuer au développement de la Norme.

Merci du temps et des efforts consacrés à cette initiative!

Veillez [transmettre](#) vos formulaires de rétroaction dûment remplis à Karyn Ferguson, gestionnaire de projet du comité technique du groupe CSA à l'adresse karyn.ferguson@csagroup.org et inclure Polly Leonard, gestionnaire de programme de la Commission de la santé mentale du Canada en copie à l'adresse pleonard@commissionsantementale.ca. Sujet: Rapport de rétroaction sur la mobilisation Z2003.